

ASSEMBLEE COMMUNALE EXTRAORDINAIRE

Jeudi 6 octobre, à 20 heures,
à la salle polyvalente de Courtemaîche

Ordre du jour :

1. Discuter et voter le procès-verbal de l'assemblée communale du 5 juillet 2022
2. Discuter et voter la consolidation du crédit de Fr. 35'000.- destiné à financer la rénovation des locaux de l'administration communale
3. Discuter et voter la consolidation du crédit d'investissements de Fr. 156'691.55, destiné à financer différents travaux, soit :
 - a) Fr. 3'379.25, ajout de capteurs sur les 7 luminaires existants à la « Route du Canada » à Montignez
 - b) Fr. 60'913.30, remplacement de 11 luminaires existants par des luminaires avec capteurs » à la « Route de Lugnez » à Montignez, y compris les travaux de génie civil
 - c) Fr. 52'399.-, remplacement de 10 luminaires existants par des luminaires avec capteurs à la « Route de Buix » à Montignez, y compris les travaux de génie civil
 - d) Fr. 40'000.-, frais d'étude du Plan Spécial d'Equipement (PSE), soit le projet de réfection des luminaires, conduites et canalisations dans le secteur « Route de Lugnez » à Montignez
- d1) Discuter et voter un crédit supplémentaire de Fr. 9'973.- destiné à couvrir le solde des frais relatifs aux frais d'étude du point d) ci-dessus et donner compétence au conseil communal pour se procurer les fonds.
- d2) Sous réserve de l'acceptation de la lettre d1) ci-dessus, donner compétence au conseil communal pour consolider l'entier de l'investissement relatif à l'étude.
4. Information sur le plan financier à jour
5. Discuter et voter un crédit de Fr. 30'000.- pour l'alimentation électrique de secours pour la STEP à couvrir par voie d'emprunt, éventuellement par fonds propres, sous déduction de subventions éventuelles à recevoir et donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds nécessaires et consolider le crédit.
6. Discuter et voter un crédit de Fr. 1'513'400.- pour le projet d'assainissement des infrastructures existantes dans les routes de Buix et Lugnez à Montignez, en collaboration avec BKW Energie SA et la RCJU, soit :
 - a) Fr. 367'900.- dans le domaine de l'approvisionnement en eau
 - b) Fr. 554'700.- dans le domaine de l'assainissement des eaux
 - c) Fr. 37'100.- dans le domaine de l'éclairage public
 - d) Fr. 143'300.- dans le domaine des routes communales
 - e) Fr. 410'400.- dans le domaine des routes cantonalesà couvrir par voie d'emprunt et par les taxes communales, éventuellement par fonds propres, sous déduction de subventions éventuelles à recevoir, également sous réserve de l'obtention de la part cantonale et donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds nécessaires et consolider le crédit.
7. Information sur la future organisation de la voirie communale.
8. Information sur le bilan de législature
9. Information et discussion sur les mesures d'économie et d'énergie
10. Divers

Le procès-verbal mentionné au point 1 est déposé publiquement au secrétariat communal à Courtemaîche et sur le site internet communal www.basse-allaine.ch à l'intention des citoyennes et citoyens qui désirent le consulter. Les demandes de compléments ou de rectifications peuvent être adressées, par écrit, au secrétariat communal au plus tard la veille de l'Assemblée (jour ouvrable) ou être faites verbalement lors de celle-ci. L'assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture.